

qui possède aujourd'hui cent mille piastres de réserve à sa Caisse des Malades, et lui permettant d'escompter un résultat identique, après quelques années d'opération.

Voilà, très sommairement, le travail judicieux déjà accompli par cette vigoureuse association de bienfaisance, que nous sommes fiers de présenter comme un prototype des résultats heureux auxquels peut arriver une solide organisation de mutualité française et catholique, bien entendue et judicieusement conduite.

On adopta à l'unanimité une série de trois résolutions ratifiant certaines décisions prises par le Bureau de Direction relativement à l'économie interne de l'association.

Le projet de refonte des " Constitutions et Règlements " de L'Union Franco-Canadienne, préparé par un comité spécial, revu et présenté par le Bureau de Direction, fut unanimement adopté chapitre par chapitre, à la suite de discussions amicales et avec de légers amendements.

Voici les deux chapitres les plus importants de ces nouveaux règlements refondus:

(A suivre)

Renseignements

L'arc-en-ciel paraissait-il avant le déluge ?

Bien que quelques-uns aient prétendu que l'arc-en-ciel ne paraissait pas avant le déluge, la plupart des commentateurs sont d'un avis différent et pensent que, quoiqu'un phénomène ne soit pas nouveau, il peut être choisi comme un signe, de même qu'une pierre ou une colonne déjà existante puisse devenir la marque d'une limite entre deux possessions. Souvent, dit le P. Cornely, Noé avait vu l'arc-en-ciel, mais quand il l'avait vu, le déluge n'avait pas encore désolé la terre. Pendant le déluge, cet arc n'avait point brillé. C'était donc un signe très bien choisi qui, par l'expérience du passé, pouvait rassurer contre la crainte du cataclysme.

L'arc-en-ciel, comme on le sait, est un phénomène naturel qui se produit toutes les fois que les rayons solaires tombent sur des nuages qui se dissolvent en gouttes de pluie.